

N° INSEE : 89093



Exercice 2017

Date de convocation : 14/06/2017

COMMUNE DE CHAUMONT SUR YONNE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 Juin 2017

L'an 2017, le 22 juin, à 20h30, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Session ordinaire sous la présidence du Maire, Mme Denise BROSSERON.

Présents : Mesdames et Messieurs BROSSERON Denise, DEVINAT Catherine, CORDOIN Sylvie, DISDIER-THIEMPONT Chantal, GUYADER Éric, COSSET Philippe, HIROUX Serge, GILBERT Nicolas, ROBIN Fabrice, VEAU Irène, HIROUX Ghyslaine.

Absent : Monsieur PARVEX Cristobal

Excusés : Monsieur PICOT Laurent, ayant donné pouvoir à M. Éric GUYADER.

Madame Irène VEAU, ayant donné pouvoir à M. Nicolas GILBERT

Secrétaire de séance : Madame Chantal DISDIER-THIEMPONT

Approbation du compte rendu de la séance du 4 mai 2017:

Madame le Maire après lecture du compte rendu demande aux Conseillers d'en voter l'approbation ; le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

A - FINANCES

Objet : Budget de la Commune Décision modificative – Intégration du budget de l'AFR- Délibération 26 INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
CHAP 021	+ 5 400 €	CHAP 040	0 €
2116	+ 500 €	281318	- 3 336.79 €
21312	+1 600 €	28152	+ 1 481.25 €
2138	+ 3 300 €	281538	+ 1 688.14 €
CHAP 020	- 5 400 €	281578	+ 167.40 €
202	- 5 400 €		-
Total	0 €	Total	0 €

FONCTIONNEMENT

Intégration du budget de l'AFR (Association foncière de remembrement) au résultat de fonctionnement de la commune	+ 3 922.35 €
--	---------------------

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
CHAP 011	5 824,29 €	CHAP 74	10 307,70 €
6156	1 512,69 €	7411	4 788,80 €
62876	2 000,00 €	74127	3 207,30 €
61558	2 311,60 €	74121	2 311,60 €
CHAP 065	5 269,11 €		
6553	1 269,11 €	CHAP 73	255,80 €
65541	4 000,00 €	7329	255,80 €
CHAP 012	3 392,45 €		
6218	2 892,45 €		
6475	500,00 €		
Total	14 485,85 €	Total	14 485,85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, valide la présente décision modificative.

Objets : Subventions communales 2017 – Délibération 27

Compte-tenu des baisses des dotations et des travaux imposés qui conduisent à un budget de plus en plus contraint, le conseil fait valoir que les subventions communales ne seront accordées qu'aux associations qui apportent un réel service aux habitants.

Par ailleurs, il est fait remarquer que les Associations de Chaumont qui le souhaitent bénéficient du foyer communal gracieusement, la commune prenant à se charge le chauffage et l'électricité.

Dans ces conditions, les subventions pour l'année 2017 seront les suivantes :

ASSOCIATIONS/ORGANISMES	MONTANT EN €
Vivre solidaire	150.00
FNACA	150.00
ASEMAS	50,00
AFSEP (Sclérose en plaque)	50.00
MFR de GRON Enseignement Agricole	67.00
ECAL	187.00
Comité des Fêtes et Loisirs de Chaumont	150.00
Lycée Professionnel Rural ST COLOMBE	50.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal : Approuve le présent tableau des subventions et demande que les crédits nécessaires soient inscrits au budget primitif 2017.

Objet : Convention constitution d'un groupement de commandes pour une aide à la décision, dans le cadre d'aménagements de sécurité – Délibération 28

CONSIDÉRANT que les communes de Champigny-sur-Yonne, Chaumont, Lixy, Naily, Saint-Agnan, Saint-Sérotin et Villethierry désirent lancer une étude sur la réalisation d'aménagements de sécurité,
CONSIDÉRANT l'intérêt pour les sept collectivités de réaliser leurs projets respectifs avec le même opérateur,
CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de fixer les modalités d'intervention de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne par une convention, dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,

Madame le Maire propose au conseil Municipal, de signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour une aide à la décision, dans le cadre d'aménagements de sécurité.

La présente convention a pour objet de constituer et de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité technique, dans le cadre de la réalisation d'aménagements de sécurité.

Après avoir examiné la présente convention, le Conseil municipal :

- Autorise le maire à signer la convention.

B- DIVERS

Objet : Spectacle Pyrotechnique 2017- Délibération 29

Madame le maire rappelle au conseil municipal que le spectacle pyrotechnique du 14 juillet est organisé avec les communes de VILLENEUVE LA GUYARD, SAINT-AGNAN et VILLEBLEVIN.

La commune de CHAUMONT SUR YONNE est organisatrice pour 2017. Elle présente un devis 61/2017 de l'Entreprise Artifi-Ciel, 4, avenue des Érables à SANTENY (94 440) qui s'élève à 3.500,00 € TTC pour le feu d'artifice qui aura lieu le 14/07/2017.

La répartition de cette participation communale est déterminée en fonction du nombre d'habitants qui se décompose ainsi :

Communes	Habitants	Participation
Chaumont	662	332.76 €
Saint Agnan	967	486.07 €
Villeblevin	1877	943.49 €
Villeneuve la Guyard	3457	1737.68 €
Coût total		3 500.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte ces conditions,
- Charge le Maire de mandater la dépense correspondante soit 332.76 €,
- Charge le Maire d'informer les communes concernées et d'établir les déclarations administratives concernant ce spectacle pyrotechnique,
- Dit que les crédits sont inscrits à l'article 6232 du budget principal.

C- INFORMATIONS DU MAIRE

Divers :

- Incendie du 11 mai 2017, grande rue : Madame le Maire remercie toute les personnes qui ont apporté leur aide lors de l'incendie, ainsi que les habitants pour leur compréhension et leur civisme. Elle évoque également les problèmes d'évacuation des habitants et des voisins, en raison du manque d'informations concernant la composition et le nombre d'occupants dans chaque habitation. Elle renouvelle l'importance de signaler à la mairie la présence de toute personne hébergée ou le départ d'un membre du foyer, pour quelque raison que ce soit. Elle précise également qu'il convient d'actualiser le plan communal de sauvegarde.
- Informations concernant l'organisation du 14 juillet : Retraite aux flambeaux maintenue le 13 juillet, en revanche il n'y aura pas de repas. Les animations du vendredi 14 après-midi auront lieu comme chaque année. Les conseillers sont invités à collecter des lots pour les jeux.
- Reprise de l'actif de l'AFR (Association foncière de remembrement) : le recensement des chemins d'exploitation est en cours, ces chemins devant être intégrés au patrimoine communal. Mme le Maire remercie les agriculteurs de leur aide précieuse et précise que, bien qu'il n'existe plus de version papier du cadastre, ces chemins seront matérialisés sur un plan papier.
- Présentation du rapport d'activité du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple).
- Mme le Maire remercie toutes personnes qui ont apporté leur aide lors du concert dans l'église le 21 mai et qui a été un vrai succès. Elle a reçu les félicitations pour l'organisation de la part de la CCYN (Communauté de communes Yonne Nord) et des musiciens.
- Remerciement aux conseillers pour la tenue des bureau de vote.
- Sensibilisation aux accidents de la route, suite à la réception d'un bilan de la préfecture sur l'accidentalité dans l'Yonne en 2016.

D- TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS :

MADAME DEVINAT :

- SIVOS : Un pique-nique est organisé avec les élèves le 3 juillet pour voir comment a poussé la haie bocagère plantée en décembre.
- M. JACOB faisant valoir ses droits à la retraite, un pot de départ est prévu le 1^{er} juillet au foyer communal de CHAUMONT.
- Suite aux nouvelles possibilités de demandes de dérogation offertes par le nouveau Ministre de l'Education Nationale, il a été procédé à un sondage auprès des parents et des enseignants : 92 % des parents sont favorables à un retour à 4 jours d'école par semaine ou sans avis. Le Sivos a donc déposé une demande de dérogation pour un retour à 4 jours par semaine, dès la rentrée 2017, l'Académie étant seule décisionnaire.

MONSIEUR GUYADER :

- Compte-rendu de la dernière réunion du SIARC. Une demande de dégrèvement de 100m3 d'eau demandé par un administré a été refusée par le SIARC.
- Compte-rendu de la dernière réunion du SDEY : Le SDEY a présenté un logiciel proposant des cartes des communes de l'Yonne avec les « points lumineux ». Projet éventuel de changer le contrat de

maintenance pour l'éclairage public, étude de la proposition du SDEY. Les travaux d'ajout de points lumineux aux Rosny, et aux Usages sont bien programmés pour septembre.

MONSIEUR COSSET :

- Signale que les employés techniques ont installé les tables de pique-nique à Port-Renard.
- Signale le problème des containers des résidences secondaires qui restent tout le temps dehors. Mme le Maire propose que la CCYN reprenne les bacs contre des sacs prépayés pour toutes les personnes concernées.

MONSIEUR GILBERT :

- Regrette que les panneaux annonçant le vide-grenier n'aient pas été mis aux abords de la commune avant la manifestation, notamment le long de la RD 606.

MONSIEUR DE YZAGUIRRE :

- Les riverains remercient les employés communaux qui ont tondu le passage sous la voie ferrée.

MONSIEUR ET MME HIROUX :

- Bilan des NAP en leur qualité de bénévoles. Si les NAP devaient être maintenues, M. HIROUX ne reconduirait pas sa participation, avec le constat navrant du manque d'intérêt des enfants pour tout ce qui a pu leur être proposé et leur manque de respect pour les adultes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil n'ayant rien à ajouter,
Mme le Maire lève la séance à 22 h 00

Le Maire,
Denise BROSSERON